



AVIS PUBLIC

PROMULGATION

RÈGLEMENT NUMÉRO CA28 0011-8

AVIS est par les présentes donné que le Conseil d'arrondissement a adopté, lors de la séance ordinaire tenue le mardi 8 juillet 2025, le règlement suivant :

RÈGLEMENT CA28 0011-8

RÈGLEMENT NUMÉRO CA28 0011-8 MODIFIANT LE RÈGLEMENT SUR LES PERMIS ET CERTIFICATS CA28 0011 A L'EFFET D'ASSURER LA CONCORDANCE AU SCHÉMA D'AMÉNAGEMENT ET DE DÉVELOPPEMENT DE L'AGGLOMÉRATION DE MONTRÉAL (RCG 14-029)

Ce règlement peut être consulté à la mairie d'arrondissement, située au 350, montée de l'Église à L'Île-Bizard, du lundi au jeudi de 8 h à 12 h et de 13 h à 16 h 30 ainsi que le vendredi de 8 h à 12 h.

**DONNÉ à Montréal,
Arrondissement de L'Île-Bizard-Sainte-Geneviève
Ce 25 juillet 2025**

La secrétaire d'arrondissement
Edwige Noza